



Titre professionnel enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Durée de formation :

- Durée totale : 1204 heures (910h de formation + 280h en entreprise + 14h de sessions d'examens).

Objectif général : Professionnalisation et obtention du TP ECSR.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière contribue à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. L'accès à la profession nécessite une autorisation délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière.

Il prépare des actions de formation pour tous publics, dans le cadre du « continuum éducatif », en se conformant au Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne publié par arrêté ministériel.

Il anime ces actions dans le but de faire adopter aux apprenants un comportement respectueux des autres usagers de la route et de favoriser leur prise de conscience des enjeux du développement durable.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière représente l'établissement tel que défini à l'article L.213-1 du Code de la route et contribue à son image de marque. Il assure la relation avec les différents clients. Il participe au quotidien à la gestion administrative et logistique des formations.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière a la responsabilité de préparer les apprenants à la conduite d'un véhicule de catégorie B et BE, en prenant en compte le rôle des accompagnateurs dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée. Il construit et anime des séances collectives de formation sur les règles du Code de la route et les facteurs de risques intervenant dans la conduite d'un véhicule.



Il assure des prestations de sensibilisation auprès de publics diversifiés tels que les enfants et les adolescents dans des établissements scolaires, les conducteurs novices et expérimentés, les salariés d'entreprise et particuliers.

L'enseignement de la conduite exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant. L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte en permanence son discours et ses méthodes

pédagogiques aux objectifs, aux besoins spécifiques et à la progression des apprenants en utilisant les ressources formatives appropriées. Il exerce une veille régulière concernant la réglementation, le secteur professionnel et ses évolutions.

Sous réserve de détenir l'autorisation d'enseigner correspondante, il prépare des apprenants à la conduite des véhicules des catégories AM, A1, A2, A, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire.

Selon la taille de l'établissement, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière travaille sous la responsabilité directe de l'exploitant ou d'un coordinateur pédagogique. Il peut assurer des fonctions de coordination.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière exerce ses missions en autonomie, dans le respect des procédures internes de l'établissement, en fonction de la nature et des cahiers des charges des prestations.

Les conditions d'exercice de l'emploi varient selon la taille de l'établissement, de sa gamme de service et de son implantation. L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière doit s'adapter en permanence à la densité de la circulation, à l'infrastructure, aux conditions topographiques et météorologiques.

Les contenus de la formation au titre :

Tronc commun :

Réglementation routière et caractéristiques de la circulation routière,

Sécurité routière et accidentologie,

Les véhicules automobiles,

Physiologie et Psychologie de la conduite,

Pédagogie et Psychopédagogie,

Référentiel des actions de formation et de sensibilisation, Matrice GDE, REMC,

L'organisation professionnelle du secteur d'activités,



CCP 1 :

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur :

Construire et préparer un scénario d'une séance individuelle ou collective de formation,

Animer une séance collective de formation à la sécurité routière,

Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger,

Evaluer les acquis des apprenants,

Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage,

Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier,

Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

CCP 2 :

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement :

Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation,

Construire et préparer une action de sensibilisation,

Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement,

Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

Validation du titre :

- Certificateur : Ministère du Travail et des solidarités.

<https://travail-emploi.gouv.fr/>



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

travail-emploi.gouv.fr

- Certification :
Titre professionnel enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Niveau de sortie : Bac+2 (niveau 5 UE).



Organisme de formation (OF certifié Qualiopi) :

CENTRE DE FORMATION ETOILE : siège 1, rue Jeanne d'Arc, 24100 Bergerac.

Lieu de la formation : 125, rue Valette, 24100 Bergerac.

Modalités de formation : En présentiel et à distance (15% en FAD).

La formation est : Certifiante.

Lien vers le site du centre de formation : <https://ae-etoile24.com/>



Le déroulement de la présélection :

Merci de prendre contact avec le Centre de formation ETOILE à l'adresse suivante :

contact@ae-etoile24.fr (contact par mail recommandé) ou par téléphone au 05.53.58.49.07 (merci de laisser vos coordonnées sur la messagerie si nos lignes sont déjà occupées, pour rappel).

- 1. Nous vous enverrons un lien vers un questionnaire de participation à une réunion d'informations.*
- 2. Après analyse de ce premier questionnaire, nous vous proposerons un rendez-vous pour effectuer un test de positionnement, pour personnaliser votre parcours de formation et vous garantir une montée en compétences efficace et optimale.*

Financement de votre formation :

Renseignements sur les conditions pour bénéficier d'une aide selon votre profil :

- De votre région <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/service-public-regional-de-la-formation-professionnelle>
- De France Travail https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuelle-a-la-formatio.html?at_medium=CMP&at_campaign=dircom&at_cmp_indicateur1=partage_contenu_contribue&at_cmp_indicateur2=lien_court

Ou contacter votre conseiller local en évolution professionnelle.





Coût de la formation :

Nous contacter par mail.

Merci de vous rapprocher du Centre de formation ETOILE pour obtenir un devis.

Les aides et la rémunération pendant votre formation :

Votre conseiller France Travail peut vous accompagner dans la mise en place de votre parcours de formation. Il étudiera avec vous, avant votre entrée en formation, votre rémunération. Plus d'infos : Conseil en Évolution Professionnelle ([CEP](#)).

En savoir plus sur les rémunérations possibles sur francetravail.fr.

Les aides aux frais annexes pendant la formation :

Si vous êtes demandeur d'emploi inscrit à France Travail, un remboursement de vos frais annexes liés à votre formation (frais de déplacement, de repas ou d'hébergement) ou vos frais liés à la garde d'enfants peuvent être pris en charge par France Travail (en fonction de votre situation et sous certaines conditions).

Vous pouvez consulter ces aides annexes à la formation sur francetravail.fr.

En savoir plus sur l'aide à la garde d'enfant en consultant l'article sur francetravail.fr.

Date de la prochaine session TP ECSR :

Du 14/09/2026 au 03/06/2027.

Ouverture des inscriptions :

Du 23/03/2026 au 31/07/2026.

INFO Présélection des candidats :

Réunion d'information et Test de positionnement
préalables obligatoires pour chaque candidat.